



Municipalité de Gryon

Gryon, le 16 mars 2026

AU CONSEIL COMMUNAL

De et à

1882 GRYON

Préavis no 04/2026

***Route de l'Alpe des Chaux
Réfection de l'enrobé sur le tronçon du tunnel
des Fracherets.***

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1 - PREAMBULE

La route de l'Alpe des Chaux date de la fin des années 1960 et seuls des travaux de taccnages ponctuels ou de goudronnages partiels sur des petits secteurs étaient réalisés avant la réfection complète réalisée en 2016 & 2017 sur le tronçon depuis le carrefour de Jusex (route de Solalex) jusqu'au virage de Fricence.

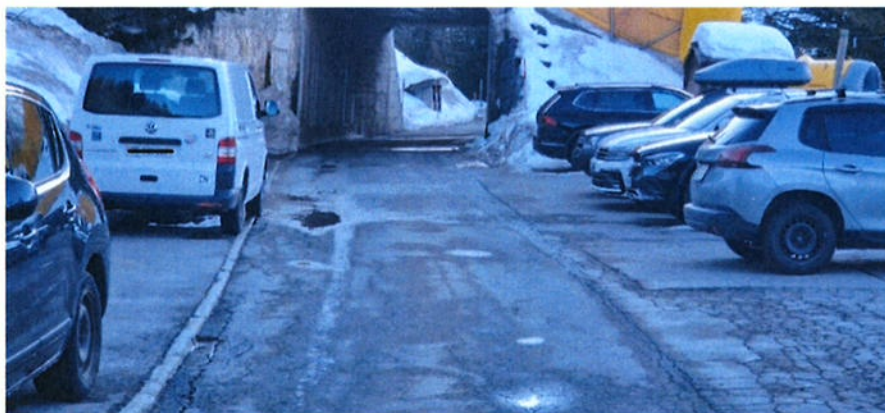
Exception faite des quelques derniers mètres avant la Combe du Scex refaits récemment, le tronçon en amont du tunnel des Fracherets se trouve ainsi dans un état de vétusté très avancé compliquant son déneigement et ne présentant plus toutes les garanties de sécurité pour les usagers.

La Société d'Animation et de Services de l'Alpe des Chaux (SAS) a pour le surplus décidé de refaire les enrobés des parkings adjacents, le montant nécessaire étant inscrit au plan de ses investissements. Afin d'assurer un bon écoulement des eaux pluviales, leur collecte et leur évacuation, il est nécessaire de refaire la route pour garantir une parfaite continuité des surfaces carrossables, et assurer des pentes harmonieuses.

Ces travaux doivent ainsi être réalisés en même temps pour une bonne coordination technique, offrant de surcroît l'avantage d'en réduire les coûts (installation de chantier commune, quantités plus importantes induisant des prix plus attractifs, etc.)

Nous profiterons de ces travaux pour rénover les grilles et les collecteurs d'eaux claires se trouvant sous la chaussée, afin de garantir leur efficacité. Cette dernière ayant une incidence directe sur la pérennité de la route et sa sécurité, surtout en période hivernale (limitation de la formation de glace et de verglas).

Nous projetons dès lors de poser un tapis bitumineux neuf et complet sur le tronçon figurant en orange sur le plan ci-dessous.





2- DESCRIPTIF ET COUTS DES TRAVAUX

- Installation de chantier , soit transports aller-retour, montage et démontage, entretien des outils et repli en fin de chantier.	CHF	5'900.-
- Travaux préparatoires , soit coupes franches et préparation pour les raccordements aux entrées et places, fraisage à la machine pour reprofilage, y compris autour des couvercles de vannes, dégrappage de l'enrobé existant et évacuation au centre de tri, réglage et compactage des surfaces dégrappées, y compris apport de grave de réglage.	CHF	34'610.-
- Pose d'enrobés bitumineux , soit application d'une couche d'accrochage, joint bitumineux pour raccords aux surfaces existantes, pose de béton bitumineux type CAMAPLACE 16, épaisseur 8 cm, mise à niveau des grilles et regards, façonnage de bourrelets et cunettes pour assurer les évacuations des eaux.	CHF	56'800.-
- Réfection des canalisations , soit réalisation de fouilles pour raccordement des grilles eaux claires, remplacement des collecteurs vétustes, comprenant la creuse, la fourniture, le remblaiement, le compactage et l'évacuation des matériaux.	CHF	55'130.-
- Inspection des canalisations , soit contrôle par passage d'une caméra, avec établissement d'un rapport des défauts et leur localisation.	CHF	5'000.-
Total brut	CHF	157'440.-
- TVA 8.1%	CHF	12'753.-
- réserve pour divers & imprévus (env. 10%)	CHF	16'807.-
TOTAL TTC	CHF	<u>187'000.-</u>

Cet investissement sera amorti en 40 ans par le compte 6150.3300.111.

La surveillance générale sera assurée par le service technique communal et le service de voirie.

3 – CONCLUSIONS

En fonction des boucllements de comptes favorables de ces derniers exercices et des montants qui ont pu être mis en réserve, nous estimons opportun de procéder à cette réfection de chaussée dans une zone de villégiature essentielle de notre offre touristique.

Pour les motifs techniques évoqués précédemment ainsi que pour des raisons de coordination, ces travaux doivent être entrepris conjointement à ceux planifiés de longue date par la SAS Alpe des Chaux. L'entier de cette route, datant des années 70, sera ainsi rénové.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir prendre les conclusions suivantes :

Le Conseil communal,

- vu le préavis no 04/2026,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. *d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réfection de la Route de l'Alpe des Chaux, tronçon « tunnel des Fracherets »*
2. *d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 187'000.- pour ces travaux*
3. *de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt dans les limites autorisées par le plafond d'endettement*
4. *de porter cette dépense au compte d'investissement 6150.5010.111 et de bilan 1401.111 « Réfection enrobé tunnel Fracherets »*

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic

La secrétaire


P.A. Burnier


E. Moreillon

Délégué municipal : M. Eric Chabloz